WATANIYA TELECOM ALGÉRIE FACE AUX ACCUSATIONS

Joseph Ged dément toutes les rumeurs

C'est dans la sérénité la plus totale que le directeur général de Wataniya Telecom a tenu à démentir toutes les rumeurs et polémiques qui portent depuis peu atteinte à son image de marque.

Dans un point de presse organisé lundi matin à Alger, le DG de Nedjma a nié l'existence d'une quelconque tension entre WAT et Algérie Télécom, ou encore avec la maison mère Q-Tel. «Il n'y a pas d'accusations de la part de M. Benhamadi vis-à-vis de Nedjma», certifie M. Ged.

Cependant, le directeur général de Wataniya Télécom Algérie déplore la publication d'une des correspondances qui doivent obéir aux règles de la confidentialité et qui serait à l'origine de la polémique. «Il n'y a aucune violation de la part de Wataniya Télécom Algérie», certifie Joseph Ged.

«Il n'y a aucune manipulation illustrée et médiatisée», soit «aucun fondement pour ces accusations», assure-t-il. Selon lui, il s'agirait de simples interprétations médiatiques. A l'occasion, il rappellera le respect que WAT porte à l'ARPT et à la personne de Benhammadi.

Sur un autre plan, le DG de Wataniya Télécom met un terme aux rumeurs faisant foi de l'envoi de trois auditeurs par la société mère Q-Tel pour un audit interne de Nedjma. Ils auraient pour mission le contrôle de la gestion de l'opérateur. A ce sujet, «je nie catégoriquement avoir reçu trois auditeurs envoyés par Q-Tel», affirmait Joseph Ged.

«Des discussions sont entreprises entre la maison mère et les compagnies opérantes, souligne-t-il. Il ajoutera que la stratégie adoptée par Q-Tel consiste en une gérance à distance de toutes les décisions opérationnelles. Dans ce sens, Joseph Ged expliquera l'existence de comités bilatéraux de pilotage qui sont mis en place, et tous les problèmes pouvant exister sont traités suivant les conventions.»

Opérationnellement, J. Ged dira : «Notre startégie n'a pas changé. C'est une stratégie qui a pour objectif le rééquilibrage des parts de marché.» Pour le premier responsable de Nedjma, son groupe est en Algérie pour une longue échéance et ses objectifs restent inchangés. «Ramener le groupe à un équilibre excluant les fluctuations des taux de changes.»

Ces dernières auraient causé une perte considérable au groupe. Au quatrième trimestre de l'année 2008, une perte de 34,6 millions de dollars est enregistrée par Nedjma. Une perte que WAT espère vite compenser.

Le DG de WAT rappellera, pour l'occasion, les résultats très probants enregistrés au troisième trimestre de l'année 2008. «Nedjma a enregistré un bénéfice de 4 millions de dollars.»

Un exploit pour une courte existence... Concernant les accusations portées contre Nedjma de «dumping», Joseph Ged nie catégoriquement. «Il n'y a pas de dumping, et ceux qui le disent ne savent pas de quoi ils parlent», martèle-t-il.

Serein, Ged se contentera de clarifier les choses : «Toutes les offres présentes sur le marché sont approuvées et pré-approuvées par les autorités de régulation, et ce contrairement à un autre opérateur.»

Enfin, Ged est très confiant concernant le mobile. Sur ce plan, «notre stratégie est très agressive» certifie le DG de Nedjma.

Wassila Z.

APRÈS LA POLÉMIQUE SUR L'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ÉTRANGERS EN ALGÉRIE

Le département de Harraoubia s'explique

Le directeur de l'enseignement au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS), M. Mustapha Haouchine, a animé hier un point de presse pour expliquer les procédures qui régissent l'équivalence des diplômes étrangers en Algérie.

Rosa Mansouri - Alger (Le Soir) - C'est en fait un rebondissement sur l'affaire des étudiants diplômés en magister et doctorat de l'Institut des études et de recherches arabes (IERA) du Caire, connu sous le nom d'El Azhar, et pour lesquels le ministère a refusé de reconnaître l'équivalence des diplômes.

«L'acte d'équivalence est avant tout un acte pédagogique, scientifique et qui relève de la souveraineté de l'université algérienne», a précisé M. Haouchine, avant de s'étaler sur le cas des ces diplômés de l'institut égyptien, avec lequel l'Algérie n'a signé aucune convention bilatérale dans le cadre des équivalences de diplômes.

Cependant, par le passé, l'université algérienne s'est permis de reconnaître certains de ces diplômes, avant les réformes, et le faisait dans l'intérêt général des diplômés qui, à l'époque n'étaient pas nombreux.

Mais aujourd'hui, certains dépassements ont été constatés dans la délivrance de ces diplômes, sachant que les conditions d'accès aux postes de graduation, dans cet institut, ne se font pas par voie de concours, mais par simple payement des frais d'inscription, contrairement au système universitaire algérien qui conditionne cet accès par des concours nationaux.

Aussi, le responsable du MESRS a signalé que «les étudiants concernés par ce problème sont partis à titre individuel et n'ont pas consulté le ministère sur les modalités d'équivalence des diplômes», donc, ils méconnaissent la législation algérienne en la matière.

Cependant, étant donné que cela concerne des diplômés algériens, le ministère a décidé de se pencher sur la question en installant une commission scientifique et pédagogique pour étudier, au cas par cas, les dossiers de demandes d'équivalence des diplômes de l'IERA.

Actuellement, 50 dossiers sont déposés au niveau du ministère et sont en cours d'examen. Ce qui est toutefois intrigant, c'est que le nombre d'étudiants algériens inscrits en post graduation, dans cet institut, dépasse les 1 000, dans trois spécialités (sciences politiques, économiques et juridiques), alors que l'Algérie a accordé uniquement 31 bourses pour toutes les universités égyptiennes et que le nombre mentionné dépasse largement celui des inscrits au même titre que dans les universités algériennes.

Néanmoins, le département de Harraoubia assure que ses services «reçoivent toute demande d'équivalence, sans exception aucune, et prennent les dispositions nécessaires en vue du traitement des demandes des concernés».

R. M.

UN SITE WEB A ÉTÉ MIS EN SERVICE PAR LE SECTEUR DE LA JUSTICE

Les citoyens informés instantanément dès samedi

Sous la rubrique «Contact» un site web mis en service par le ministère de la Justice permettra, dès samedi prochain, aux citoyens d'avoir des réponses instantanées à leurs interrogations concernant le secteur et les affaires en cours.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - L'initiative de modernisation du secteur de la justice, a expliqué hier M. Henni, directeur général de la modernisation de la justice, se poursuit depuis quelques années et vise le renforcement continu des prestations de service public dans le but d'améliorer l'accès à l'information juridique. Plusieurs programmes ont été ainsi réalisés dans ce sens. L'ouverture d'un guichet web par le département de la justice sur le site du ministère sous la rubrique «Contact» permettra, selon ses initiateurs, de faciliter l'accès aux informations pour les citoyens. Le guichet est présenté sous forme d'une messagerie accessible en permanence à tout citoyen désireux d'obtenir une information, un renseignement, ou un rendez-vous avec un service donné ou bien avec la cellule d'accueil. «Une réponse immédiate et personnalisée lui sera envoyée dans sa propre boîte e-mail», expliquera M. Henni.

Ce guichet web servira aussi à orienter le citoyen dans ses recherches et questionnements d'ordre juridique en le guidant vers les rubriques correspondantes dans le site.

Le site met aussi à la disposition du citoyen une documentation juridique sous deux formes : une collection complète de la législation algérienne, des codes, des conventions internationales dans «le portail du droit» à destination des juristes, des professionnels et praticiens du droit. Seront également mis à la disposition des citoyens différents guides et manuels dans la rubrique «culture juridique». La direction générale de la modernisation de la justice prévoit, par ailleurs, selon M. Henni, le renouvellement et l'enrichissement de cette rubrique qui sera réintitulée «l'ABC du justiciable». Sur le site du ministère de la Justice est disponible aussi un forum dédié à un débat public périodique sur des thèmes d'actualité. La chargée de la communication au ministère de la Justice, Mme Bisker, précisera que «d'autres services initiés par le garde des Sceaux ont été mis à la disposition des citoyens dans le but de promouvoir et de protéger les droits de l'homme».Il s'agit, notamment, d'un service d'accueil, d'information et d'orientation dans chaque juridiction, doté d'un guichet électronique qui délivre aux citoyens toutes pièces ou informations utiles en un délai court. Les personnes vulnérables ont aussi été prises en considération à travers la réalisation d'installations spécifiques comme les voies d'accès et des imprimantes en braille.

Les non-voyants et les malentendants pourront, eux aussi, consulter le site web du ministère à la faveur de dispositions particulières pour que ces personnes aux besoins spécifiques puissent consulter les informations disponibles.

F.-Z. B.

PUBLICITÉ

PENSÉE

Deux longues années, le 4 mars 2007, se sont écoulées depuis que tu nous as quittés à jamais notre chère épouse, mère et grand-mère

Mme MOALI TAMAZOUZT DITE ZAZOU HOUCINE

On dit souvent qu'avec le temps les souffrances s'estompent mais la douleur est toujours aussi vivace.

Depuis ta disparition, la vie n'a plus la même saveur. Rien ne peut égaler ta présence, la vie est triste sans toi. Ta tendresse, ta bonté, tes conseils nous manquent. Tu étais la bougie qui illuminait notre vie et notre maison, tu étais une maman exemplaire, notre espoir et notre courage.

Ce grand vide que tu as laissé, personne ne peut le combler seule la foi en Dieu apaise cette douleur.

Nous pleurons toujours ta mort, tu resteras vivante dans nos cœurs.

Nous continuons à vivre amèrement en respectant la volonté de Dieu, nul n'est éternel.

En ce triste souvenir, ton mari, tes enfants, tes petits-enfants demandent à tous ceux qui t'ont connue et aimée d'avoir une pieuse pensée en ta mémoire et que Dieu le Tout -Puissant t'accorde Sa Sainte Miséricorde et t'accueille en Son Vaste Paradis.

Repose en paix a yamathnegh azizen.

Ton mari et tes enfants qui pensent très fort à toi et qui ne t'oublieront jamais.

105952 B/13

VEILLÉE

La famille **Bouabdellah** organise une veillée religieuse à la mémoire de leur cher regretté père

EL HADJ BELHADJ MUSTAPHA BOUABDELLAH

ce jeudi 5 mars 2009 à partir de 18h30 au domicile de son fils Aziz à l'adresse suivante : 10 rue, de Parc-Miremont, Chevalley (rond-point) Bouzaréah.